



Premières victoires pour les femmes de chambre sous-traitées par « Élégance » dans les hôtels lyonnais

Les femmes de chambre de l'Appart'city Cité internationale Caluire avaient annoncé qu'elles ne nettoieraient pas les chambres pour dénoncer les heures supplémentaires non payées depuis Janvier 2017. Pas de salaire versé, pas de travail ! Leur employeur, le sous-traitant Élégance (Groupe Azurial) a préféré céder avant la grève notamment en remboursant 4 000€ d'heures supp' non payées. Pour autant, le combat va se poursuivre à l'échelle des hôtels sous-traités en région lyonnaise, après de premières avancées.

Avec le syndicat, défendre ses droits...

« On travaille de 9h jusqu'à parfois 17h sans pause, sans manger, 6 jours par semaine et à la fin du mois, rien. Juste 600€, comme des esclaves. » Raconte une salariée lors de leur première réunion le 22 novembre dernier. Depuis novembre, les salariés de la société Élégance à laquelle de nombreux hôtels lyonnais sous-traitent l'entretien des chambres, ont décidé de mettre fin à tous ces abus. Après avoir décidé de rejoindre la CNT Solidarité Ouvrière, ils écrivent le 20 janvier dernier un courrier à leur employeur listant leurs revendications communes : paiement horaire effectif, mise en place de pointeuses, nouvelles tenues de travail, primes de panier et d'entretien des tenues ou encore visite médicale, légalement obligatoire.

Le 8 mars, ce n'est pas que la journée internationale des droits de la femme qu'elles ont célébré mais bien la reconnaissance de leurs droits arrachés après plus de deux heures de négociations avec la direction du groupe. Celle-ci finit par accepter la mise en place d'un système de pointage horaire sur tous les hôtels où est présent la société Élégance, la requalification des salariés ayant plus de 2 ans d'ancienneté (augmentation de 8 à 10€/mois en fonction des contrats), l'achat d'une deuxième tenue de travail, l'allocation d'une prime d'entretien de 20€/mois et la convocation de tous les salariés à une visite médicale avant la fin de l'année 2017.

... Et en gagner de nouveaux !

Les salariés travaillant dans 7 hôtels de l'agglomération lyonnaise présents autour de la table des négociations étaient ravis de ces premières victoires mais n'ont pas digéré le refus catégorique à la demande légitime de prime de panier visant à couvrir les frais de déjeuner. Le minimum légal en vigueur dans l'hôtellerie est de 3,52€/jour travaillé. Les femmes de chambre n'en ont jamais vu la couleur. Leur demande d'une prime compensatoire sur les heures supplémentaires passées non payées a également été traitée avec dédain : la société propose un dédommagement de seulement 100€ par salarié.

Pour demander ce qui leur est dû, les salarié-e-s d'un premier hôtel annoncent un mouvement de grève à partir du jeudi 30 mars. Avant même que la grève ait commencé, la société, craignant que le mouvement se diffuse sur tous les hôtels du groupe, annonce le virement de plus de 4 000€ de salaire dû sur janvier/février 2017 pour les 8 salariés d'Appart'city Caluire. Une belle victoire qui renforce encore la détermination des femmes de chambre syndiquées des différents hôtels à poursuivre la lutte.

Élégance est une filiale du groupe Azurial au chiffre d'affaire de 35 millions d'euros en 2015. En septembre dernier à Marseille, la société a concédé une prime de panier de 8€/jour travaillé et la fin du paiement à la chambre, pour pouvoir reprendre le marché à SAMSIC qui affrontait une longue grève menée par l'équipe syndicale de la CNT-Solidarité Ouvrière. « Nous irons jusqu'au bout. Si elles ont obtenu ça, nous l'obtiendrons aussi », ce qui est possible à Marseille le sera aussi en région lyonnaise !



Le combat continue !